

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 4 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020 visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure de 25 000 €HT et la demande de devis réalisée pour la remise en état de la tôle de fond de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FE-566-TR ;
- Considérant les besoins du service des Déchets Ménagers de procéder, suite à usure avancée, à la remise en état de la tôle de fond de cette benne OM pour pérenniser ce matériel et assurer correctement les tournées de collecte ;
- Considérant la proposition de l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE, située à 2 rue de la Durance ZA le plan de Lardier, 05110 LARDIER ET VALENCA est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état de la tôle de fond de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FE566TR selon devis N° DE00000111 du 28/09/2022 proposé par l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE, située à 2 rue de la Durance ZA le plan de Lardier, 05110 LARDIER ET VALENCA.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant de 8 324,83 € HT (soit 9 989,80 € TTC).

Il comprend une durée de réparation de 1 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget déchets ménagers 2022.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 4 octobre 2022

Le Président



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 21/10/2022
Publié ou notifié le : 21/10/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_10_87
Date de la décision :	2022-10-04 00:00:00+02
Objet :	REMISE EN ETAT DE LA TOLE DE FOND DE LA BOM FE566TR
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20221004-D2022_10_87-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20221004-D2022_10_87-AI-1-1_0.xml	text/xml	875
Nom original :		
D_3074.pdf	application/pdf	54218
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20221004-D2022_10_87-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54218

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2022 à 08h58min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2022 à 08h58min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2022 à 08h58min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 octobre 2022 à 08h58min56s	Reçu par le MI le 2022-10-21

